



CHAMPIONNATS SENIORS

ACCESSION-RETROGRADATIONS

à l'issue de la saison 2019/2020

(sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)

	2 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
R1	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe. <i>Repêchage du meilleur 13^{ème}</i>
R2	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 3 derniers de chaque groupe. <i>Repêchage des 2 meilleurs 12^{èmes}</i>
R3	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe. <i>Repêchage du meilleur 11^{ème}</i>

	3 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
R1	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe
R2	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 3 derniers de chaque groupe. <i>Repêchage du meilleur 12^{ème}</i>
R3	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe

	4 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
R1	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et le moins bon 12 ^{ème}
R2	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 3 derniers de chaque groupe
R3	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et le moins bon 10 ^{ème}

	5 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
R1	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et les 2 moins bons 12 ^{èmes}
R2	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 3 derniers de chaque groupe et le moins bon 11 ^{ème}
R3	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et les 2 moins bons 10 ^{èmes}

	6 descentes de National 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
R1	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 3 derniers de chaque groupe
R2	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 3 derniers de chaque groupe et les deux moins bon 11 ^{èmes}
R3	Le 1 ^{er} de chaque groupe	Les 2 derniers de chaque groupe et les 3 moins bons 10 ^{èmes}

Article 28 des Règlements Particuliers de la LGEF

Départage des équipes

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre **d'une accession**, un ordre sera établi selon le critère suivant :

Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq autres équipes les mieux classées y compris le ou les équipes ayant déjà accédé.

En cas d'égalité, les clubs sont départagés selon l'application du principe du « Carton Bleu ».

Dans le cas où il convient de départager plusieurs équipes de groupes différents dans le cadre **d'un maintien ou repêchage**, un ordre sera établi selon le critère suivant :

Le nombre de points obtenus dans les rencontres Aller et Retour qui ont opposé dans chaque groupe l'équipe concernée avec les cinq équipes du groupe classées immédiatement avant elle.

En cas d'égalité, les clubs sont départagés selon l'application du principe du « Carton Bleu ».